

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



CIRCULAIRE N° 1476 / DU 27 AVR 2011

Objet :

- **Reprise du travail**
- **Acquittement des droits et taxes.**

Conformément aux instructions du Gouvernement appelant à la reprise effective du travail, tant pour l'Administration que pour le secteur privé,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble des usagers que les agents de l'Administration des Douanes ont regagné leurs postes respectifs.

Pour ce qui concerne, l'acquittement des droits et taxes et en prévision de la réouverture prochaine des banques à la clientèle, les crédits d'enlèvement suspendus du fait de la fermeture de certains établissements financiers ont été rétablis.

Je précise que la procédure du comptant demeure en vigueur pour les opérateurs ne disposant pas de crédit d'enlèvement et que les moyens de paiement des établissements bancaires qui avaient été fermés sont de nouveau acceptés.

Le Directeur Général des Douanes

AMPLIATIONS :

- CAB/MEF
- CGFCC
- GEPEX
- PAA
- PA – SAN PEDRO
- CGECI
- FNIS-CI
- UGECI
- CCCI-CI
- OIC
- BIVAC
- Syndicat des Transitaires (Bolloré Logistique)
- Syndicat National des Transitaires
- Toutes les Directions Douanes pour diffusion.

Col. Maj. Issa COULIBALY

